



Commune de Chavannes-des-Bois

MUNICIPALITE

Tél. (022) 755 28 18
greffe@chavannes-des-bois.ch

La Commune soutient les jeunes : subside de CHF 100 pour les abonnements annuels de transports publics dès le 1er janvier 2026

Dès le **1er janvier 2026**, la Commune introduit une nouvelle mesure en faveur de la mobilité des jeunes :

un subside de CHF 100 est accordé pour tout abonnement annuel de transports publics acquis par les habitantes et habitants **âgés de moins de 25 ans et hors obligation scolaire**.

Comment obtenir le subside ?

1. **Acheter l'abonnement annuel** de transports publics (par exemple TPN, CFF, Unireso et Mobilis).
2. **Se présenter au greffe municipal** avec :
 - le **reçu d'achat** de l'abonnement,
 - une **pièce d'identité** ou une attestation de domicile.
3. Le greffe procédera au **remboursement de CHF 100** directement.

Cette mesure vise à encourager l'usage des transports publics tout en soutenant concrètement les jeunes du village dans leurs déplacements, qu'ils soient liés aux études, au travail ou aux loisirs.

Pour toute question, le greffe municipal se tient volontiers à disposition.